

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance en date du jeudi 05 septembre 2019

Sous la présidence de M. le Doyen par intérim Eric Blin

CONSEIL PLENIER**Présents :**

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : Mme Patricia Brillet-Coutelle - M. Alexandre Deroche - Mme Véronique des Garets - M. Pascal Favard - M. Pierre-Yves Monjal - M. Hadi Slim.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : Mme Isabelle Calmé - M. Julien Bourdoiseau - Mme Christine Fauvelle-Aymar - M. Mickaël David - Mme Marie-Laure Gély - M. Franck Piller - Mme Charlotte Leforestier - M. Audric Vitiello - Mme Véronique Tellier-Cayrol.

Elues collège des BIATSS : Mme Aurélie Gérard-Manceau - Mme Carole Le Brun.

Elus étudiants : Mme Lucile Mulot - M. Pierre-Antoine Torquet - M. Jordan Avrillon.

Personnalités extérieures : /

Procurations :

Elus collège des professeurs et personnels assimilés : M. Alain Bousquet a donné procuration à M. Franck Piller - Mme Olivia Sabard a donné procuration à M. Pascal Favard.

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : /

Elue collège des BIATSS : /

Elus étudiants : /

Personnalités extérieures : M. Duc N'Guyen a donné procuration à M. Pascal Favard.

Excusé(e)s : Mme Isabelle La Jeunesse - Mme Anna Madoeuf.

Participaient à titre consultatif :

M. Arnaud Rivière - M. Eric Blin - M. Pierre Mouzet - M. Olivier Legros - Mme Christine Inchauspé.

1. Approbation du PV du 06 juin 2019.

M. Olivier Legros intervient pour demander à ce que soient modifiés quelques éléments concernant ses interventions sur le projet PARM.

Sous réserve de ces modifications, le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations générales

Suite au départ de Mme Catherine Martinez, directrice du CLOUS de Tours, **M. le Doyen** propose son remplacement par Mme Florence Alary, nouvellement nommée au même poste, en tant que personnalité extérieure.

M. le Doyen annonce ensuite les dates des prochains conseils de Faculté de 2019-2020 :

Mardi 1^{er}.10.2019 : élection décanale

Jeudi 07.11.2019 - Jeudi 16.01.2019 - Jeudi 05.03.2019 - Jeudi 09.04.2019 - Jeudi 4.06.2019.

Mme Christine Fauvelle-Aymar indique que la Faculté accueille 180 étudiants de plus en cette rentrée avec une augmentation de 120 étudiants en L1 de Droit. La licence d'économie connaît une légère diminution, **M. Pierre Mouzet** intervient pour regretter que des numerus clausus soient utilisés pour équilibrer les divisions de 1^{ère} année de Droit et indique qu'il serait préférable de dédoubler les groupes. **Mme Christine Fauvelle-Aymar** lui répond que cela est nécessaire et que d'autres composantes le font, avec des jauges bien plus faibles. **M. Pierre-Antoine Torquet** demande s'il serait envisageable de conseiller activement les étudiants sur le choix de leur module en fonction de leurs études secondaires. **Mme Christine Fauvelle-Aymar** répond que cela est fait lors des pré-rentrées. **M. le Doyen** informe le Conseil de l'organisation le matin même d'une réunion d'accueil des nouveaux enseignants au cours de laquelle ces derniers ont pu poser des questions sur leur installation et rencontrer les différents services de la Faculté.

Module de remédiation : **Mme Christine Fauvelle-Aymar** précise que cela consistera en 24h00 de compréhension française et 24h00 de TD méthodologique. Cela s'adresserait à des étudiants repérés et volontaires. **M. Julien Bourdoiseau** privilégierait l'ajout de ce module au parcours de l'étudiant de 1^{ère} année plutôt que son remplacement du module 3. **M. Audric Vitiello** est favorable à la proposition de M. Bourdoiseau et indique que ce sujet a été discuté en réunion des sections 01 et 04. Il craint que cette licence soit perçue comme une licence de moindre niveau. **M. le Doyen** indique que rien n'est complètement arrêté et que des discussions sont toujours en cours. **M. Pascal Favard** intervient pour rappeler le périmètre et l'intention de ce projet, c'est-à-dire permettre aux étudiants de mieux appréhender la suite de leurs études. **Mme Marie-Laure Gély** intervient pour proposer, suite à la réunion de section, que cette aide soit limitée à un seul cours de module 3. **M. Vitiello** propose qu'un aménagement de la durée de la licence puisse aussi être proposé à ces étudiants.

Mme Christine Fauvelle-Aymar précise que ce module devra être finalisé pour passer en CFVU le 5.12.

3. Rentrée 2020 – utilisation des postes enseignants

Cf. tableau en annexe.

Le tableau est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Convention Bärchen

M. le Doyen indique qu'il s'agit de préparer les étudiants du master 2 Finances en vue d'une certification AMF. Cette convention prévoit des pack de formation.

La convention est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Questions diverses

M. Pierre-Yves Monjal souhaite revenir sur une réunion concernant le projet PARM. Il évoque le caractère idéologique du projet qui aboutirait selon lui à mettre de côté la transmission des savoirs au bénéfice de compétences transversales à faire acquérir aux étudiants. Il cite à titre d'exemple l'incapacité des porteuses du projet de répondre à des questions notamment sur la définition d'un cours enrichi. **M. Arnaud Rivière** se montre moins inquiet face à ce projet et reconnaît qu'il faudra suivre sa mise en œuvre. Il indique que la Formation continue pourrait bénéficier de certains de ces dispositifs. **Mme Christine Fauvelle-Aymar** fait part au Conseil d'une réunion avec l'équipe PaRM au cours de laquelle elle a invité les conseillers et ingénieurs pédagogiques à être présents dans les UFR pour accompagner les enseignants. **M. Pascal Favard** insiste pour dire que ce sont les enseignants eux-mêmes qui viennent en aide à leurs collègues et que cela ne correspond pas aux intentions du projet PaRM, qui ne viserait qu'à généraliser la FOAD, afin de permettre à des publics d'accéder aux cours de l'Université à distance. S'il ne se déclare pas défavorable au principe, il souhaite que soit abordée de manière très claire la rémunération des enseignants. **M. Olivier Legros** s'interroge sur la manière dont va se dérouler le déploiement de PaRM et s'en inquiète car il estime qu'à un moment, les enseignants vont être contraints d'accompagner cette nouvelle organisation pédagogique. **M. Pascal Favard** est d'accord avec cela. **M. Olivier Legros** demande une position du Conseil de Faculté sur ce projet.

Mme Christine Fauvelle-Aymar informe le Conseil de l'obtention par Mme Laure Cormier, MCF en G ographie, d'une ANR ANBioT qui porte sur « Agriculture nature et biodiversit  dans la transition des socio- cosyst mes territoriaux ».

L'ordre du jour  tant  puis , la s ance est lev e.

Fait   Tours, le 23.09.2019

Le Directeur par int rim


Eric Blin.

Examen certifié AMF

*Dans le cadre de l'article 313-7-3
du Règlement Général de l'AMF*

Convention de partenariat

Juin 2019

Université de Tours

Proposition d'accord de collaboration

Entre les soussignés :

1. **Bärchen Education**, organisme de formation n°11 75 52 641 75, représenté par Loriane Verraz-Pinet, Responsable des Relations Ecoles et Universités
2. **Université de Tours**, 60 rue du Plat D'Etain 37020 Tours, représenté par Philippe VENDRIX, Président de l'université.

est conclu un accord concernant la préparation à l'examen certifié par l'AMF proposée par Bärchen en application de l'article 313-7-3 de son Règlement Général le 22 mars 2010 sous le numéro C3.

Article 1 : Objet

Bärchen organise des sessions d'examen certifié par l'AMF et met à disposition des solutions pour se préparer à cet examen.

Ces solutions comprennent :

- Un accès à la plate-forme d'entraînement en ligne, disponible sur le site internet de Bärchen et permettant de s'entraîner sur la base de plus de 600 questions d'examen, conçue et mise à jour par Bärchen.
- Un accès en ligne aux contenus pédagogiques complémentaires (MOOC « Réussir l'examen AMF », fiches de synthèse), ainsi qu'aux notes d'actualisation réglementaire.
- Un manuel de préparation édité par Pearson : « Réussir l'examen certifié AMF », 5^{ème} édition, couvrant les connaissances à maîtriser sur les 12 thèmes de l'examen.

Les étudiants de l'IAE Tours sont directement concernés par l'examen certifié AMF. Il s'impose à tous les nouveaux entrants de la plupart des fonctions au sein d'un Prestataire de Services d'Investissement.

Bärchen se propose de faire bénéficier les étudiants de l'IAE Tours (université de Tours) de notre offre dédiée aux étudiants afin de les aider à se préparer et réussir l'examen certifié afin d'optimiser leur niveau d'employabilité et être directement opérationnels.

Article 2 : Caractéristiques de l'accord

Bärchen mettra à disposition des étudiants qui le souhaitent l'accompagnement de leur choix, présenté sur le site www.barchen.fr.

Article 3 : Prix et modalité de règlement

La prestation sera facturée suivant les formules ci-dessous. La prestation est exonérée de TVA.

Le coût peut être réglé en totalité par les étudiants ou par l'IAE Tours (université de Tours).

Packs Etudiant sans livre à 85 € net de TVA comprenant :

- 6 simulations complètes d'examen en ligne
- 1 accès complet à la base de questions pendant 6 mois
- 1 accès aux 14 chapitres de 30 minutes de notre MOOC « Réussir l'examen certifié AMF »
- 1 passage d'examen
- 1 rattrapage gratuit dans vos locaux ou au tarif préférentiel de 45 € dans l'un de nos centres d'examen
- Reporting

Et

Packs Etudiant avec livre à 105 € net de TVA comprenant :

- 6 simulations complètes d'examen en ligne
- 1 accès complet à la base de questions pendant 6 mois
- 1 accès aux 14 chapitres de 30 minutes de notre MOOC « Réussir l'examen certifié AMF »
- 1 livre « Réussir l'examen certifié AMF » ou 1 accès au e-book « Réussir l'examen certifié AMF »
- 1 passage d'examen
- 1 rattrapage gratuit dans vos locaux ou au tarif préférentiel de 45 € dans l'un de nos centres d'examen
- Reporting

Article 4 : Mise en œuvre de l'accord

Bärchen recevra de la part de l'IAE Tours (université de Tours) une liste d'étudiants qui bénéficieront de cet accompagnement.

Cette liste au format Excel devra contenir les informations suivantes pour chaque étudiant :

- Civilité
- Nom et prénom
- Adresse email valide
- Adresse postale
- Date et lieu de naissance
- Formule retenue
- Cycle de formation

Cette liste pourra être actualisée à tout moment par un nouvel envoi à Bärchen par le service désigné au sein de l'IAE Tours (université de Tours).

Dans le jour suivant la réception de la liste, chaque étudiant recevra par email ses codes d'accès personnels à la plateforme. Le cas échéant, une livraison groupée des ouvrages sera envoyée.

Des dates d'examen seront réservées pour passer l'examen certifié aux étudiants, soit dans un des centres d'examen de Bärchen, soit dans vos locaux.

Dans ce cas, lors de la première session organisée de l'examen un représentant de Bärchen se rendra sur place pour surveiller et s'assurer que toutes les modalités nécessaires sont prises en compte ainsi que pour former des personnes de l'IAE Tours qui pourront assurer l'organisation et la surveillance des sessions d'examen par la suite.

Le coût de cette délégation officielle en tant que centre d'examen revient à 150 € et le remboursement de frais de transport de la personne de Bärchen. Par la suite, il n'y aura pas de frais pour l'organisation de vos sessions et la délégation est accordée sans limite de durée.

Dans le cas où un étudiant passe une session de rattrapage dans vos locaux, ce rattrapage sera gratuit.

Chaque étudiant peut aussi entrer directement en contact avec Bärchen pour déterminer une autre date d'examen, s'il n'est pas prêt ou disponible à la date arrêtée, en fonction des dates ouvertes dans nos centres d'examen et de la validation de la part de l'IAE Tours.

Article 5 : Durée de l'accord

Le présent accord prend effet dès signature et est valable jusqu'au 31 décembre 2019. Il sera ensuite renouvelé par tacite reconduction pour des durées successives d'un an sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Il concerne toutes les inscriptions reçues jusqu'à son terme, que l'examen soit passé ou non sur cette période.

Fait en double exemplaire, à Lyon, le 28 juin 2019

Pour l'Université Tours,

Philippe VENDRIX

Signature

Philippe Vendrix

FACULTE DE DROIT, D'ÉCONOMIE
UNIVERSITÉ
DE TOURS
ET DES SCIENCES SOCIALES

Pour Bärchen Education,

Loriane Verraz-Pinet

Signature

Loriane Verraz-Pinet

SERVICE EXPEDITEUR : Antenne Financière UFR DESS

Date : 08 juillet 2019

NOM ET PRENOM DE L'EXPEDITEUR : Fabrice NORMAND

DEMANDE DE SIGNATURE DESTINEE A

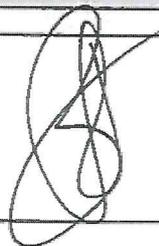
- Le Président
- Le Directeur Général des Services
- L'Adjoint au Directeur Général des services DAI ou DRH
- VP Nom :

OBSERVATIONS EVENTUELLES DU SERVICE DEMANDEUR

2 conventions de partenariat pour l'organisation de la certification AMF des étudiants en finance, certification obligatoire pour entrer dans des fonctions en établissement bancaires et prestataires de services d'investissement

VISA AVANT SIGNATURE

- DGS
- DAI
- DRH



OBSERVATIONS

PS: Fabrice, le Pdt peut signer et on passera cela ensuite de les conseils en septembre -

